

RÉUNION DU LUNDI 2 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six le 2 mars à 10 heures 07 dans la salle Max Lejeune de l'Hôtel des Feuillants située 53 rue de la République à Amiens, sous la présidence de Mme Christelle HIVER, Présidente du Conseil départemental.

SECRETARE DE SEANCE : M. Pascal BOHIN

ETAIENT PRESENTS : M. Franck BEAUVARLET, Mme Catherine BENEDINI-POLLEUX, M. Arnaud BIHET, M. Jean-Michel BOUCHY, M. Christophe BOULOGNE, Mme Virginie CARON, Mme Sabine CARTON, Mme Zohra DARRAS, M. Hubert de JENLIS, Mme Isabelle de WAZIERS, Mme Margaux DELÉTRÉ, M. Bertrand DEMOUY, M. Frédéric DEMULE, Mme Valérie DEVAUX, M. Guillaume DUFLOT, Mme Dolorès ESTEBAN, Mme Monique ÉVRARD, M. Frédéric FAUVET, Mme France FONGUEUSE, M. Stéphane HAUSSOULIER, Mme Josiane HÉROUART, M. Claude HERTAULT, Mme Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT, M. Olivier JARDÉ, M. Jannick LEFEUVRE, Mme Brigitte LHOMME, M. René LOGNON, Mme Françoise MAILLE-BARBARE, Mme Jocelyne MARTIN, M. Emmanuel NOIRET, M. Jean-Louis PIOT, Mme Guillemette QUIQUEMPOIS, Mme Françoise RAGUENEAU, M. Jean-Claude RENAUX, Mme Guislaine SIRE, M. Laurent SOMON, M. Jean-Jacques STOTER, M. Angelo TONOLLI, Mme Julie VAST

EXCUSÉS : M. Laurent BEUVAIN, Mme Esra ERCAN, Mme Valérie KUMM, M. Wilfried LARCHER, Mme Nathalie TEMMERMANN

Le quorum étant atteint, Mme la Présidente ouvre la séance.

Elle salue les membres de l'Assemblée ainsi que les anciens Conseillers généraux et départementaux présents dans l'assistance, et note la présence du Colonel Sébastien PLANCHON, directeur départemental du Service départemental d'incendie et de secours de la Somme (SDIS 80).

Mme la Présidente rend hommage à M. Jean BLAS, ancien conseiller général, décédé le 13 février 2026 dont elle retrace le parcours politique ; puis elle invite les membres de l'Assemblée à observer une minute de silence en sa mémoire.

(Une minute de silence est observée.)

Mme la Présidente rappelle que la séance est retransmise en direct sur le site Internet et les réseaux sociaux du Département, et précise la nature des documents destinés aux membres de l'Assemblée qui sont remis sur table : le rapport de la Mission d'information et d'évaluation (MIE) sur le service de la protection de l'enfance, qui sera examiné au cours de la séance, et un flyer présentant la prochaine édition du Printemps du Département prévu le 29 mars prochain.

Mme la Présidente soumet à l'approbation des membres de l'Assemblée le procès-verbal de la séance du 1^{er} décembre 2025, qui leur a été préalablement adressé, et a été affiché à l'entrée de la salle des délibérations. Il est procédé au vote à main levée du procès-verbal, qui est approuvé à l'unanimité.

Mme la Présidente donne lecture de son discours, qui figure en annexe au présent procès-verbal.

Les présidents de groupe donnent lecture de leurs discours respectifs.

(L'intégralité des interventions des présidents de groupe figurent en annexes au présent procès-verbal : M. TONOLLI au nom du groupe « Avenir solidaire et durable » ; M. FAUVET au nom du groupe « La Somme en commun », Mme DEVAUX au nom du groupe « Unis pour la Somme » et M. DUFLOT au nom du groupe « Somme droite, centre et indépendants »).

En réponse aux propos de l'opposition, Mme la Présidente met tout d'abord en avant la responsabilité et le sens du devoir qui caractérisent l'action de la majorité départementale, insistant sur la capacité de la collectivité à évoluer et à répondre aux défis, loin de tout immobilisme.

Après avoir rappelé le contexte national et international, incertain et particulièrement inquiétant, ce qui, note-t-elle, a été collectivement reconnu dans chacun des précédents discours, Mme la Présidente affirme que face aux difficultés, la majorité a su faire preuve de prudence en élaborant un budget primitif 2025 comportant une baisse de recettes de 14 millions d'euros. Les choix et les efforts qui ont dû être faits ont été contraignants pour les services et les partenaires, mais ils étaient indispensables, selon elle, car ils permettent aujourd'hui d'aborder l'année 2026 avec davantage de sérénité.

Malgré ce contexte difficile, Mme la Présidente affirme qu'aucune politique départementale, obligatoire ou facultative, n'a été abandonnée en 2025. Répondant à une critique de M. FAUVET exprimée sur la politique d'aide aux communes, « abandonnées en rase campagne » selon lui, elle lui rappelle que le soutien du Département aux communes et intercommunalités a été maintenu, et illustre son propos en soulignant le taux élevé de consommation des enveloppes respectives au 31 janvier 2025.

Mme la Présidente rappelle que deux éléments importants ont justifié les décisions guidées par la prudence en 2025 : d'une part, le taux d'épargne brute ayant atteint le seuil d'alerte de 7,5%, d'autre part, la contribution inédite du Département au DILICO à hauteur de 429 000 euros.

Dévoilant la trajectoire du futur budget primitif 2026 qui sera présenté en avril prochain, elle précise qu'une hausse de 16 millions d'euros en investissement y est prévue ce qui permet de souligner le caractère ambitieux du prochain budget dans le contexte actuel. Par ailleurs, réfutant les propos tenus par M. FAUVET et rapportés dans la presse locale du jour, Mme la Présidente précise que le taux de réalisation des investissements s'établit à 85% pour 2025, contre 67,3% en 2024, et mentionne la poursuite de travaux majeurs en 2026, notamment dans les collèges. Elle ajoute qu'un tel taux de réalisation des investissements ne se vérifiait pas avant 2015, des autorisations de programme étant alors ouvertes sans être réalisées.

Abordant la protection de l'enfance, Mme la Présidente souligne qu'au 1^{er} janvier 2026, des mesures supplémentaires d'assistance éducative en milieu ouvert (AEMO), renforcées ou intensives, ont été mises en place afin d'être proposées aux juges chargés de prendre les décisions à l'égard des enfants confiés au Département.

Poursuivant la description des investissements réalisés, elle cite la réalisation de grands projets en 2026, tels que la réouverture du tronçon Voyennes – Saint-Simon, l'attribution de la concession de travaux de désensablement du bassin de chasse du Crotoy et le lancement d'un « Agenda Nature » à destination des Samariennes et Samariens, leur permettant de découvrir un panorama d'actions dédiées à la sensibilisation et à la préservation de l'environnement.

Abordant un dernier sujet, Mme la Présidente se réjouit de la baisse du nombre de bénéficiaires du RSA, aboutissement, selon elle, des expérimentations menées dans l'Est de la Somme et à Amiens Nord dans le cadre du RSA rénové. Elle salue la forte mobilisation des travailleurs sociaux auprès des plus fragiles qui s'est révélée particulièrement efficace.

En sa qualité de secrétaire de séance, M. BOHIN annonce le dépôt de deux vœux et d'une motion qui seront examinés à l'issue des débats sur les rapports inscrits à l'ordre du jour, et informe les membres de l'Assemblée du retrait du vœu intitulé « Prévenir les risques d'inondations et être aux côtés des populations » lors de son examen en première commission.

Mme la Présidente donne lecture des pouvoirs qui lui ont été remis : Mme ERCAN pour M. TONOLLI, M. BEUVAIN pour Mme ESTEBAN, Mme RAGUENEAU pour M. BOUCHY, M. LARCHER pour M. DEMULE, Mme TEMMERMANN pour Mme BENEDINI et Mme KUMM pour M. FAUVET.

Afin de permettre à Mme QUIQUEMPOIS de participer à la présentation du rapport de la MIE sur la protection de l'enfance, dont elle était membre, Mme la Présidente indique qu'exceptionnellement le rapport n° 26.2.1 sera examiné avant les autres.

26.2.1 ENFANCE ET FAMILLE (MISSION 3) – M. Olivier JARDÉ, rapporteur, conclusions adoptées

M. JARDÉ présente les propositions du rapport examiné.

En sa qualité de secrétaire-rapporteuse de la MIE, Mme QUIQUEMPOIS remercie l'ensemble des intervenants sollicités dans le cadre de la Mission, puis donne lecture d'un texte rédigé par ses soins qui figure en annexe au présent procès-verbal.

Après avoir rappelé l'augmentation conséquente du budget de fonctionnement dédié à la protection de l'enfance (+36,5% entre 2021 et 2025), Mme la Présidente souligne que la qualité de la prise en charge des enfants confiés ne dépend pas entièrement des moyens financiers mobilisés par le Département, certaines situations difficiles relevant également du champ de compétence de la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) ou de l'Agence régionale de santé (ARS). Elle évoque notamment l'accueil en établissement de mineurs à double vulnérabilité, qui s'avère inadapté et nécessiterait une intervention complémentaire de ces dernières.

Mme la Présidente insiste sur la nécessité d'obtenir des moyens supplémentaires de la part de l'État, notamment en faveur de la justice, et souligne la complexité de certaines situations individuelles qui mettent en tension les personnels et sont source d'absentéisme ce qui accroît les difficultés de gestion, comme celles récemment observées au sein du Centre départemental de l'Enfance et de la Famille (CDEF). A cet égard, elle précise qu'une réunion s'est tenue en préfecture et a permis de prendre acte de l'inadaptation des solutions actuelles d'accueil de certains mineurs et qu'une réflexion est engagée en lien avec l'État, l'ARS et la PJJ afin que soit envisagée la création d'une structure intermédiaire capable d'accueillir des jeunes dont la situation nécessite un encadrement spécifique ne relevant ni du CDEF ni des Maisons d'Enfants à Caractère Social (MECS) traditionnelles.

Concluant son propos, Mme la Présidente invite à l'optimisme et la combativité, en mettant en avant les actions d'ores et déjà menées par les agents, les assistants familiaux et les éducateurs qui permettent d'apporter aux jeunes confiés les perspectives d'avenir et d'épanouissement.

Après avoir rappelé le contexte dans lequel il a saisi l'Assemblée l'année dernière de la question de la protection de l'enfance, M. FAUVET souligne la qualité des travaux réalisés, qui permettent de promouvoir la transparence et une prise de conscience collective sur le sujet. Il souligne, néanmoins, que des difficultés structurelles demeurent, notamment en ce qui concerne le rôle de l'État dans la chaîne éducative.

Il attire l'attention des membres de l'Assemblée sur la nécessité de prendre des décisions rapides, principalement sur l'amélioration des conditions d'accueil et de restauration immobilière du CDEF ou sur la reconfiguration de propriétés départementales, et recommande que ces mesures soient inscrites dès le budget primitif 2026 examiné en avril prochain, afin de traduire concrètement les engagements du rapport qui doit, selon lui, se transformer en feuille de route.

Mme la Présidente confirme que la dimension bâtementaire a fait l'objet de la réflexion exigée face aux constats, certains établissements nécessitant soit des travaux, soit une évolution de leur modèle d'accueil. Elle ajoute qu'une convention a été signée avec AMSOM Habitat qui va acquérir, construire ou aménager des biens destinés à l'accueil des jeunes confiés à l'aide sociale à l'enfance (ASE). Mme la Présidente précise que chaque projet individuel fera l'objet d'une convention technique et financière, l'une des priorités actuelles étant le relogement de la MECS de Valloires et l'organisation de l'accueil dans deux bâtiments acquis par AMSOM Habitat.

Confirmant une position exprimée dans de précédentes interventions, Mme la Présidente réaffirme la pertinence du choix fait en direction du bailleur social historique qui présente un double avantage : disposer de bâtiments sans intervention de structures privées qui réalisent des travaux sur les immeubles qu'elles possèdent et capitalisent avec les deniers publics du Département.

Mme QUIQUEMPOIS suggère l'organisation d'un temps de travail afin d'envisager la suite et également d'aborder des demandes exprimées par les personnels qui, selon elle, n'ont pas toutes été retranscrites dans le rapport.

Après avoir reconnu que le rapport établi n'a pu retracer l'exhaustivité des constats faits et des échanges réalisés, Mme la Présidente indique qu'une présentation des conclusions de la MIE sera faite à l'ensemble des personnels et des partenaires, et confirme la nécessité d'organiser régulièrement un point d'étape afin de veiller à la mise en œuvre effective du plan d'actions défini.

M. JARDÉ considère que la perspective de l'adoption du budget primitif 2026 en avril prochain permet d'envisager la traduction rapide des propositions de la Mission. Il précise, par ailleurs, que des avancées concrètes sont déjà en cours de réalisation et cite notamment le dépôt d'un permis de construire pour « la problématique de Valloires ».

Après avoir salué les travaux de la Mission et la présentation qui en est faite à travers le rapport débattu, M. STOTER confirme la nécessité de mettre en place un suivi régulier des actions préconisées et, dans cet objectif, suggère qu'au moins deux fois par an, un point d'étape soit réalisé en Assemblée.

Faisant écho à l'acquisition de deux bâtiments par AMSOM Habitat, M. STOTER souhaite connaître leur localisation, rappelant que les besoins en matière d'hébergement ne concernent pas uniquement le secteur amiénois.

Sur ce dernier point, Mme la Présidente acquiesce mais tempère le propos en soulignant que le manque de place est particulièrement marqué sur le territoire amiénois, constat acté dans le rapport. Elle ne peut apporter l'information sollicitée par M. STOTER dans la mesure où AMSOM Habitat est en phase finale d'acquisition.

Mme la Présidente rappelle qu'AMSOM Habitat a obtenu un emprunt de 24 millions d'euros auprès de la Banque des Territoires pour la mise en œuvre des projets immobiliers commandés par le Département.

Avant de conclure son propos, Mme la Présidente accède à la demande de M. STOTER afin que l'état d'avancement du plan d'action soit présenté aux membres de l'Assemblée et propose un point d'étape par an. Enfin, elle remercie l'ensemble des intervenants pour leur accompagnement tout au long de la MIE, et plus particulièrement Mme Cathie DHELLY, Directrice générale adjointe des solidarités et de l'insertion ; Mme Emmanuelle FOURMANOIR, Directrice du territoire d'action sociale Hauts de Somme ainsi que Mme Françoise NGUYEN, inspectrice générale,

Il est procédé au vote électronique. Les conclusions du rapporteur sont adoptées :

VOTES : Pour : 46

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 0

26.1.1 DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2026 – Mme Isabelle de WAZIERS, présidente, rapporteure, conclusions adoptées

Mme de WAZIERS présente les propositions du rapport examiné.

Évoquant la chronologie des décisions budgétaires prévues en 2026, M. STOTER regrette que le plan pluriannuel d'investissement (PPI) ne soit présenté qu'après le vote du budget primitif 2026 et estime qu'il aurait été plus pertinent d'en discuter en amont du débat d'orientation budgétaire afin d'en éclairer les choix structurants.

Il relève également des difficultés inhérentes à l'élaboration du budget primitif sans intégrer les résultats des exercices précédents, ce qui conduit à annoncer des emprunts souvent révisés à la baisse après le vote du Compte financier unique (CFU). M. STOTER cite l'exemple de 2025 où le montant d'emprunt initialement prévu a été significativement réduit, illustrant ainsi une situation budgétaire moins difficile que celle qui était « redoutée ».

M. STOTER constate une amélioration du taux de réalisation des investissements en 2025 par rapport à 2024, tout en s'interrogeant sur la possibilité d'aller plus loin, et exprime le souhait d'une approche « moins frileuse » concernant les droits de mutation à titre onéreux (DMTO).

Mme la Présidente explique que le calendrier institutionnel a été déterminé au regard de deux facteurs principaux : d'une part, 75% des crédits de paiement sont d'ores et déjà engagés dans le PPI à travers des dispositifs thématiques ; d'autre part, l'année électorale a conduit à privilégier une présentation du PPI après les élections municipales afin d'éviter toute suspicion de « partisanisme » selon la localisation des projets. Elle précise que l'enveloppe budgétaire du PPI sera votée lors du budget primitif 2026, tandis que le détail des actions territorialisées sera présenté en juin, garantissant des choix fondés sur la nécessité des territoires, indépendamment de leur appartenance politique.

Mme de WAZIERS signale que la reprise des DMTO en fin d'année a contribué à l'amélioration des résultats, qui ne pouvaient être anticipés en début d'exercice et précise également que l'évolution dynamique des taxes sur les conventions d'assurance a été intégrée dans la préparation du budget primitif 2026, tout comme les DMTO. Ces deux éléments favorables permettent, selon elle, d'envisager un budget primitif 2026 plus ambitieux.

M. STOTER appelle l'attention des membres de l'Assemblée sur la taxe d'aménagement qui a fait l'objet d'une réforme.

Mme la Présidente confirme la nécessité de suivre de près l'évolution de cette taxe, rappelant l'action envisagée par Départements de France face au non-recouvrement.

Confirmant les propos qui viennent d'être tenus, Mme de WAZIERS précise qu'au budget primitif 2025, 3,6 millions d'euros était prévus au titre de la taxe d'aménagement alors que le reversement n'a été effectué qu'à hauteur d'1,2 million d'euros.

L'Assemblée prend acte à l'unanimité du Débat d'orientation budgétaire et de la modification de la nomenclature stratégique de programme (NSP) au 1^{er} janvier 2026.

Il est procédé au vote électronique. Les conclusions de la rapporteure sont adoptées :

VOTES : Pour : 46

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 0

26.1.2 MESURES DE GESTION FONDS EUROPÉENS – Mme Isabelle de WAZIERS, présidente, rapporteure, conclusions adoptées

Mme de WAZIERS présente les propositions du rapport examiné.

Il est procédé au vote électronique. Les conclusions de la rapporteure sont adoptées :

VOTES : Pour : 46

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 0

Compte tenu d'un potentiel risque de conflit d'intérêts sur le rapport suivant, Mme la Présidente cède la présidence à Mme Isabelle de WAZIERS, 1^{ère} Vice-présidente du Conseil départemental de la Somme.

26.1.3 MESURES DE GESTION RESSOURCES HUMAINES – Mme Sabine CARTON, rapporteure, conclusions adoptées

Mme CARTON présente les propositions du rapport examiné.

Il est procédé au vote électronique. Les conclusions de la rapporteure sont adoptées :

VOTES : Pour : 45

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 1 (Mme HIVER)

Mme la Présidente reprend la présidence de la séance.

26.2.2 AUTONOMIE DES PERSONNES ÂGÉES ET HANDICAPÉES (MISSION 5) – Mme Françoise RAGUENEAU, rapporteure, conclusions adoptées

Mme RAGUENEAU présente les propositions du rapport examiné.

M. STOTER demande si la convention de coopération entre la Caisse nationale de solidarité pour l'Autonomie (CNSA), l'ARS et le Département concerne quatre exercices.

Mme RAGUENEAU répond qu'elle s'étend de 2025 à 2028.

M. STOTER regrette que la signature intervienne après le début de l'exercice concerné.

Mme RAGUENEAU indique que cette convention permet d'améliorer l'intervention dans plusieurs domaines et de mettre en œuvre le Service public départemental de l'autonomie (SPDA).

Il est procédé au vote électronique. Les conclusions de la rapporteure sont adoptées :

VOTES : Pour : 46

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 0

26.2.3 FIXATION POUR L'ANNÉE 2026 DE L'OBJECTIF ANNUEL DES DÉPENSES DES ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES SOCIAUX ET MÉDICO-SOCIAUX (ESSMS) – Mme Françoise RAGUENEAU, rapporteure, conclusions adoptées

Mme RAGUENEAU présente les propositions du rapport examiné.

M. FAUVET interroge Mme la Présidente sur l'existence d'un document précisant les conditions d'application de la prime Ségur, tant en interne que dans les établissements sous la responsabilité du Département, tel que le CDEF. Il évoque l'existence d'interprétations divergentes qui entretiendraient une incompréhension chez les agents concernés.

Mme la Présidente affirme que le Département applique strictement les termes du décret relatif aux professions et établissements éligibles à la prime Ségur, et invite M. FAUVET à signaler d'éventuelles situations particulières.

M. JARDÉ précise que le CDEF relève du droit hospitalier et que les dispositions relatives à la prime Ségur s'y appliquent pleinement.

Mme la Présidente donne lecture du pouvoir qui lui a été remis : Mme QUIQUEMPOIS pour M. LOGNON.

Il est procédé au vote électronique. Les conclusions de la rapporteure sont adoptées :

VOTES : Pour : 46

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 0

(La séance est suspendue à 12 heures 28)

(La séance, suspendue à 12 heures 28, est reprise à 14 heures 32)

PRÉSIDENTE : Mme Christelle HIVER

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Pascal BOHIN

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Franck BEAUVARLET, Mme Catherine BENEDINI-POLLEUX, M. Arnaud BIHET, M. Jean-Michel BOUCHY, Mme Virginie CARON, Mme Sabine CARTON, Mme Zohra DARRAS, M. Hubert de JENLIS, Mme Isabelle de WAZIERS, Mme Margaux DELÉTRÉ, M. Bertrand DEMOUY, M. Frédéric DEMULE, Mme Valérie DEVAUX, M. Guillaume DUFLOT, Mme Dolorès ESTEBAN, Mme France FONGUEUSE, M. Stéphane HAUSSOULIER, Mme Josiane HÉROUART, M. Claude HERTAULT, Mme Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT, M. Olivier JARDÉ, M. Jannick LEFEUVRE, Mme Brigitte LHOMME, M. René LOGNON, Mme Françoise MAILLE-BARBARE, Mme Jocelyne MARTIN, M. Emmanuel NOIRET, Mme Françoise RAGUENEAU, M. Jean-Claude RENAUX, Mme Guislaine SIRE, M. Laurent SOMON, M. Jean-Jacques STOTER, M. Angelo TONOLLI, Mme Julie VAST

EXCUSÉS : M. Laurent BEUVAIN, M. Christophe BOULOGNE, Mme Esra ERCAN, Mme Monique ÉVRARD, M. Frédéric FAUVET, Mme Valérie KUMM, M. Wilfried LARCHER, M. Jean-Louis PIOT, Mme Guillemette QUIQUEMPOIS, Mme Nathalie TEMMERMANN

Le quorum étant atteint, Mme la Présidente reprend la séance.

Mme la Présidente donne lecture des pouvoirs qui lui ont été remis : Mme TEMMERMANN pour Mme BENEDINI-POLLEUX, Mme ERCAN pour M. TONOLLI, M. LARCHER pour M. DEMULE, M. BEUVAIN pour Mme ESTEBAN, Mme QUIQUEMPOIS pour M. LOGNON, Mme HOLLEVILLE-MILHAT pour M. HAUSSOULIER, M. BOULOGNE pour M. STOTER, M. FAUVET pour Mme DARRAS et Mme KUMM pour M. PIOT.

26.4.1 INFRASTRUCTURES (MISSION 8) – M. Hubert de JENLIS, rapporteur, conclusions adoptées

M. de JENLIS présente les propositions du rapport examiné.

Après avoir rappelé que la Fête de la Vapeur se tiendra en Baie de Somme le dernier week-end d'avril et souligné l'impact positif de cet évènement sur la valorisation du territoire et sur la fréquentation des commerces locaux, M. STOTER constate l'absence ces derniers mois d'une présentation des orientations prises pour définir la future politique territoriale et souhaite en connaître les raisons.

Mme la Présidente confirme l'absence d'une telle présentation, et précise que la future politique territoriale est toujours en cours de préparation, les critères, les taux d'intervention et les priorités restant à définir. Elle ajoute que des réunions sont programmées et que l'une d'elle réunira l'ensemble des groupes de l'Assemblée. Mme la Présidente indique que les taux d'intervention seront inférieurs à ceux définis dans le cadre de la précédente politique territoriale et que le vote de l'enveloppe triennale sera fixé au budget primitif 2026. Enfin les

modalités précises d'application de cette nouvelle politique territoriale seront adoptées lors d'une réunion dédiée de l'Assemblée, fixée le 18 mai prochain.

Mme la Présidente donne lecture du pouvoir qui lui a été remis : Mme ÉVRARD pour M. NOIRET.

Il est procédé au vote électronique. Les conclusions du rapporteur sont adoptées :

VOTES : Pour : 45

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 0

26.5.1 BUDGET ANNEXE - CENTRE CULTUREL DÉPARTEMENTAL DE L'ABBAYE DE SAINT-RIQUIER (MISSION 10) – Mme Margaux DELÉTRÉ, rapporteure, conclusions adoptées

Mme DELÉTRÉ présente les propositions du rapport examiné.

Mme la Présidente donne lecture des pouvoirs qui lui ont été remis : Mme KUMM pour Mme VAST et M. PIOT pour Mme HÉROUART.

Il est procédé au vote électronique. Les conclusions de la rapporteure sont adoptées :

VOTES : Pour : 46

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 0

26.6.1 DÉVELOPPEMENT AGRICOLE (MISSION 14) – M. Emmanuel NOIRET, rapporteur, conclusions adoptées

M. NOIRET présente les propositions du rapport examiné.

M. STOTER accueille favorablement la répartition proposée dans le cadre de la cessation d'activités de l'association Cluster V.E.R.T.

Il revient ensuite sur la présence, pour la troisième année consécutive, du Département de la Somme au Salon International de l'Agriculture (SIA), édition 2026, et souligne la baisse de fréquentation constatée. S'interrogeant sur les effets attendus d'une telle organisation qui, reconnaît-il manifeste le soutien apporté au monde agricole, mais représente un coût financier, M. STOTER sollicite un bilan de l'opération.

Mme la Présidente indique que si le coût financier de la présence du Département au Salon est effectivement connu, il s'avère difficile, voire impossible, d'évaluer précisément l'impact de l'opération en termes d'attractivité du territoire. Elle considère que cette présence a une portée symbolique qui manifeste l'engagement du Département auprès des producteurs locaux, des éleveurs et des maraîchers du territoire avec lesquels la collectivité travaille tout au long de l'année. Elle souligne l'importance du soutien moral qui est ainsi apporté aux filières « particulièrement malmenées par l'État et plus encore par l'Europe ».

M. NOIRET rappelle que l'idée initiale était de mutualiser un stand avec les cinq Départements de la région. Après le refus de ces derniers, il a été décidé d'occuper le stand « sous pavillon de la Région » en partenariat avec la Chambre d'agriculture de la Somme, Agrosphères et Somme Tourisme. Tout en reconnaissant le coût induit par la présence du Département au Salon, M. NOIRET confirme qu'elle favorise la promotion du territoire, tant agricole que touristique.

M. STOTER se défend de vouloir remettre en question la participation du Département au SIA, mais insiste sur la nécessité de mesurer les bénéfices de cette présence organisée depuis trois années. Il réitère sa demande d'évaluation des retombées.

M. NOIRET évoque les distinctions obtenues lors du Salon par des exploitants agricoles du département et confirme qu'un retour d'expérience sera réalisé dans les prochains jours afin de communiquer les éléments financiers relatifs à la participation au Salon, tout en précisant néanmoins que certaines retombées sont « difficilement quantifiables ».

Il est procédé au vote électronique. Les conclusions du rapporteur sont adoptées :

VOTES : Pour : 46

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 0

26.2.4 MOTION - POUR UNE ADAPTATION DES CRITÈRES D'ATTRIBUTION DU FONDS DE SOLIDARITÉ POUR LE LOGEMENT CONCERNANT LE DÉPÔT DE GARANTIE – M. Angelo TONOLLI, rapporteur, motion retirée

M. TONOLLI présente la motion intitulée « Pour une adaptation des critères d'attribution du Fonds de Solidarité pour le Logement concernant le dépôt de garantie » déposée par le groupe « Avenir solidaire et durable » et signée par Mme BENEDINI-POLLEUX, M. FAUVET, M. STOTER et M. PIOT, qui figure en annexe au présent procès-verbal.

M. BOUCHY est favorable à la création d'un groupe de travail afin d'examiner les ajustements possibles du FSL, dans une perspective d'équité et d'amélioration du dispositif. Il précise que, sur l'année écoulée, 13 dérogations ont été octroyées sur 34 demandes, mais insiste sur la nécessité d'éviter que le recours aux dérogations ne devienne systématique. Il souligne également les efforts significatifs qui ont déjà été entrepris, notamment l'augmentation du taux d'effort au logement et une communication renforcée pour encourager le recours au dispositif.

Mme la Présidente confirme que le taux de dérogation s'établit à 38%. Elle accueille favorablement la création d'un groupe de travail auquel les signataires de la motion seront associés afin de contribuer à l'amélioration du dispositif, dont le budget dédié permet, à ce jour, de répondre aux demandes qui respectent les conditions d'éligibilité fixées par le règlement.

M. BOUCHY souligne que la réflexion qui sera menée par le groupe de travail ne pourra porter que sur des ajustements dans la mesure où de nombreux critères sont déjà pris en compte pour évaluer les demandes de dérogation. Il cite l'exemple du critère relatif à l'absence de dégradation dans le logement précédemment occupé par le locataire.

M. TONOLLI considère que le sujet des dérogations est important dans la pratique car, selon lui, les travailleurs sociaux ne formulent pas de demande de dérogation lorsque le dossier ne répond pas strictement aux critères, ce qui exclut certains publics du dispositif. À la lumière de son expérience au sein du Centre communal d'action sociale (CCAS) d'Abbeville, il constate que la problématique se présente régulièrement, et qu'à l'échelle départementale, le nombre de cas pourrait être supérieur aux treize dérogations mentionnées.

M. BOUCHY rappelle que les treize dérogations accordées représentent un budget de 45 000 euros.

M. TONOLLI estime que le budget du FSL offre la possibilité d'assouplir les critères d'attribution et conclut son propos en subordonnant le retrait de la motion à la constitution rapide d'un groupe de travail. Il suggère par ailleurs que cette réflexion implique les principaux CCAS du département et les travailleurs sociaux afin de recueillir leurs attentes pour mieux accompagner les publics concernés.

M. BOUCHY souligne la nécessité d'encadrer strictement les évolutions du dispositif afin de ne pas compliquer l'analyse des demandes faites par les travailleurs sociaux dans les structures.

M. STOTER rappelle que le FSL n'a jamais été déficitaire, et considère que le coût évoqué par M. BOUCHY ne doit pas constituer un frein à l'engagement de l'exécutif de travailler conjointement à la révision des règles du dispositif. Il sollicite de Mme la Présidente la confirmation de cet engagement.

Mme la Présidente s'engage fermement à mettre en place un groupe de travail chargé de réexaminer les critères d'attribution du FSL, tout en précisant que le montant de 45 000 euros n'est pas un élément bloquant. Évoquant le taux de dérogation, elle estime qu'il est le reflet d'une prise en compte attentive des situations, et que les refus reposent sur des motifs objectifs, telle que la dégradation du logement sans remise en état. Mme la Présidente exprime le souhait de maintenir une appréciation rigoureuse des situations, considérant que les locataires doivent respecter également leur obligation de restitution d'un logement en bon état.

Par ailleurs, Mme la Présidente suggère de renforcer la communication vers les travailleurs sociaux et des CCAS afin que soit rappelée la possibilité de présenter une demande de dérogation et les conditions de celle-ci.

Compte tenu de l'engagement pris, M. TONOLLI accepte de retirer la motion.

La motion est retirée.

26.5.2 VŒU - POUR UNE GESTION COHÉRENTE DES DIVISIONS DANS LES COLLÈGES DE LA SOMME – M. Angelo TONOLLI, rapporteur, vœu adopté

M. TONOLLI présente le vœu intitulé « Pour une gestion cohérente des divisions dans les collèges de la Somme » déposé par le groupe « Avenir solidaire et durable » et signé par Mme BENEDINI-POLLEUX, M. FAUVET, M. STOTER et M. PIOT, qui figure en annexe au présent procès-verbal.

Mme la Présidente annonce que ce vœu a fait l'objet d'une réécriture commune en première commission.

Mme CARON confirme que le vœu a été réécrit dans l'objectif d'appeler l'attention d'une part, de M. Édouard GEFFRAY, ministre de l'Éducation nationale, venu récemment dans le département où il a lancé un dispositif d'accompagnement renforcé pour une dizaine de collèges locaux ; et d'autre part, de M. Roland LESCURE, ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle, énergétique et numérique.

Par ailleurs, Mme CARON insiste sur les difficultés liées à la hausse des effectifs dans certains collèges où des classes à 30 élèves seront présentes ce qui générera des difficultés notamment pour les cours de sciences. Malgré l'engagement de ne fermer aucun établissement et les effets positifs d'une première sectorisation, elle souligne la nécessité de

rester mobilisé sur les enjeux bâtimentaires et d'accueil des élèves, à Amiens comme dans le reste du département.

M. SOMON souligne que la problématique de la baisse des effectifs scolaires, particulièrement prégnante dans les territoires ruraux, mais également en milieu urbain, nécessite une réflexion approfondie sur la répartition des moyens alloués par l'État. Il rappelle que deux missions parlementaires ont récemment formulé des propositions visant à anticiper et limiter les tensions récurrentes liées à la carte scolaire, tant dans le primaire que dans le secondaire et invite les membres de l'Assemblée à prendre connaissance des rapports établis.

M. SOMON appelle l'attention sur l'importance de la concertation entre les élus locaux et les services académiques, regrettant que l'ordre du jour du conseil départemental de l'Éducation nationale (CDEN) soit actuellement unilatéralement fixé par l'inspection d'académie, sans réelle implication des élus ou des organisations syndicales.

Enfin, évoquant la baisse annoncée des effectifs au niveau national, évaluée à un million d'élèves entre 2018 et 2028, il considère que cet enjeu majeur va rendre nécessaire la mutualisation des moyens ou leur orientation prioritaire vers les zones les plus fragiles avec prise en compte des besoins et des critères sociaux.

M. STOTER insiste sur l'importance de fonder la gestion des établissements scolaires sur une organisation pluriannuelle et considère que les décisions doivent être prises dans le cadre d'un dialogue constructif entre élus, services académiques, État et organisations syndicales afin de favoriser une planification cohérente des évolutions.

Évoquant la baisse des effectifs scolaires, non générale mais réelle en milieu rural, il invite à engager une réflexion sur l'utilisation des bâtiments scolaires qui, selon lui, pourrait justifier la mise en place d'une mutualisation entre différents niveaux d'enseignement afin d'optimiser les investissements réalisés aux différents échelons de collectivités locales.

Mme la Présidente indique que M. le préfet a récemment organisé une réunion afin d'évoquer le projet « École d'avenir ». Parmi les axes de réflexion envisagés, figure la rationalisation immobilière qui devra être menée en concertation avec les élus municipaux et communautaires.

M. SOMON fait écho à de précédentes réflexions lancées au niveau national sur le sujet évoqué mais n'ayant jamais abouti à la définition de propositions d'évolution, tel le « contrat de ruralité ». Il réaffirme la nécessité à ce jour d'une réflexion collective impliquant tous les partenaires institutionnels afin de mener une expérimentation sur l'« École d'avenir » dans le département, qui pourrait être conduite sur une période d'au moins trois ans. Cette démarche, qui ne doit pas être un moratoire, pourrait aboutir à une composition et une organisation

différente du CDEN accordant une place plus importante aux élus, les mieux à mêmes d'évoquer les politiques territoriales et de s'y impliquer.

M. STOTER considère qu'il serait important d'intégrer dans la réflexion qu'il est envisagé de mener le sujet du transfert des connaissances. Exprimant son attachement « au face-à-face pédagogique », qui contraste avec la place croissante des outils numériques dans l'accès à l'information, notamment chez les jeunes, il invite à s'interroger sur les nouvelles méthodes pédagogiques.

Il est procédé au vote électronique. Le vœu est adopté :

VOTES : Pour : 46

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 0

26.6.2 VŒU - PROTÉGEONS LA SANTÉ DES SAMARIENNES ET SAMARIENS, DISONS NON À LA LOI DUPLOMB – Mme Julie VAST, rapporteure, vœu rejeté

Mme VAST présente le vœu intitulé « Protégeons la santé des samariennes et samariens, disons non à la loi Duplomb » déposé par le groupe « Avenir solidaire et durable » et signé par Mme BENEDINI-POLLEUX, M. FAUVET, M. STOTER et M. PIOT, qui figure en annexe au présent procès-verbal.

En premier lieu, Mme la Présidente exprime son soutien personnel à Mme VAST dans « le combat qu'elle livre contre la maladie ». Néanmoins, elle rappelle l'importance d'aborder le fond du vœu, précisant qu'à ce jour, aucune preuve scientifique ne permet d'établir un lien entre l'utilisation de néonicotinoïdes et la survenue de cancers.

Mme la Présidente met en avant l'injustice ressentie par les agriculteurs français face à leurs homologues européens, lesquels bénéficient de conditions réglementaires plus souples qui leur permettent notamment d'utiliser la molécule, interdite dans le même temps en France en raison d'une surtransposition de directives européennes. Elle estime que la réintroduction envisagée de cette dernière dans le cadre de la « loi Duplomb » doit être transitoire, permettant aux producteurs nationaux de lutter à armes égales contre une concurrence étrangère considérée aujourd'hui comme déloyale.

M. NOIRET confirme que la France est actuellement le seul pays européen à imposer l'interdiction de la molécule, qui place les producteurs français en position défavorable face aux agriculteurs européens notamment la Belgique. Cette situation constitue, selon lui, une distorsion de concurrence. Il souligne que son usage demeure actuellement essentiel pour la filière de la noisette, faute d'alternative efficace pour lutter contre les ravageurs des noisetiers,

la filière betteravière disposant quant à elle de quelques solutions pour lutter notamment contre la jaunisse portée par le puceron, tout en précisant que les recherches sur les semences sont encore en cours afin d'obtenir une avancée majeure en ce domaine.

M. SOMON précise que la proposition de loi dite « Duplomb » n'est pas le fait d'un seul sénateur, mais résulte du travail collectif de plusieurs groupes au Sénat, avec pour objectif de diminuer les contraintes pesant sur les agriculteurs. Il précise que le Conseil constitutionnel a précédemment censuré l'article 2 de la loi, non en raison de risques sanitaires qui pourraient résulter de l'application du texte, mais pour des raisons juridiques liées notamment à l'insuffisance de l'encadrement réglementaire prévu.

M. SOMON insiste sur le fait que l'autorisation de mise sur le marché des produits phytosanitaires est soumise à des protocoles rigoureux, validés par les organismes européens (EFSA) ou français (ANSES). Confirmant les propos précédemment tenus par Mme la Présidente, il rappelle que la France a surtransposé des règles européennes, interdisant non pas les molécules effectivement interdites par l'EFSA, mais « toutes les molécules de la même famille », alors que des études scientifiques ont démontré que certaines d'entre elles, telle l'acétamipride, au cœur du sujet, présentent une toxicité moindre lorsqu'elles sont utilisées dans le respect de certaines règles.

M. SOMON fait remarquer qu'aucune étude disponible ne met en évidence un lien direct entre l'acétamipride et certains cancers, notamment pédiatriques, et souligne que des études complémentaires sur la neurotoxicité de cette molécule ont été demandées par le ministre de la Santé, Yannick Neuder.

Il rappelle que les agriculteurs français, soucieux de la santé de tous, n'utilisent les molécules phytosanitaires que par nécessité pour préserver les filières agricoles nationales, en forte concurrence avec d'autres pays, notamment la Belgique.

Concluant son propos, M. SOMON souligne l'importance pour la France d'affirmer sa souveraineté alimentaire en réclamant une harmonisation des règles sanitaires au niveau européen, et considère que certaines interdictions résultent de décisions plus politiques que scientifiques.

Mme la Présidente donne lecture du pouvoir qui lui a été remis : Mme DEVAUX pour M. de JENLIS.

Il est procédé au vote électronique. Le vœu est rejeté :

VOTES : Pour : 15

Contre : 21

Abstention : 2

NPPV : 8 (Mme CARON, Mme FONGUEUSE, M. HAUSSOULIER,
Mme HOLLEVILLE-MILHAT, M. LOGNON, Mme MARTIN, Mme RAGUENEAU et M. RENAUX)

Mme la Présidente informe d'une erreur de vote de M. SOMON concernant le vœu
n° 26.5.2.

(La séance est levée à 15 heures 47).

LA PRÉSIDENTE



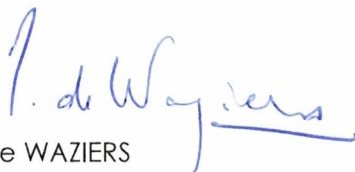
Mme Christelle HIVER

LE SECRÉTAIRE



M. Pascal BOHIN

LA PRÉSIDENTE



Mme Isabelle de WAZIERS

**Session du Conseil départemental
du lundi 2 mars 2026**

Débat d'orientation budgétaire 2026

Seul le prononcé fait foi

Discours de Christelle HIVER

Présidente du Conseil départemental de la Somme

Monsieur le Sénateur, Cher Laurent,

Madame la députée européenne, chère Valérie,

Mesdames, Messieurs les Conseillers départementaux,

Chers collègues,

Messieurs les anciens Conseillers et Conseillers
départementaux honoraires,

Mesdames, Messieurs, les membres de l'administration,

Mesdames, Messieurs,

Je suis heureuse de vous retrouver, toutes et tous, pour
cette session consacrée principalement au **Débat
d'orientation budgétaire pour 2026.**

Le Débat d'Orientation budgétaire, que nous appelons
communément « DOB », est une étape primordiale dans

la préparation du Budget Primitif que nous voterons les 7 et 8 avril prochain.

A l'image de l'année 2025, cette année n'est pas comme les autres !

Non pas à cause des élections municipales qui se tiendront dans quelques jours dans les 771 communes samariennes et je tiens, ici, à remercier toutes celles et tous ceux qui œuvrent pour qu'elles se déroulent dans les meilleures conditions.

Nous savons tous la complexité grandissante, à chaque nouveau scrutin, pour la tenue des bureaux de votes, le dépouillement et la garantie de la sincérité des scrutins, nécessaire à notre démocratie.

Année de nouveau particulière, je disais, car c'est aux forceps que l'Etat dispose enfin d'un budget. Son vote définitif fin janvier ne nous a pas permis d'élaborer notre budget primitif plus tôt.

Je souhaite à cet instant rendre hommage aux Vice-présidents et aux présidents de commissions qui travaillent pour bâtir un budget en cohérence avec notre ambition.

Cet hommage, je souhaite le rendre aussi à notre administration, qui a attendu, comme nous, le vote du budget de loi de finances pour 2026.

Sur le plan international, nous avons vécu encore une année difficile, avec des conflits, des guerres, des menaces qui s'intensifient chaque jour, mais aussi avec des dérèglements climatiques inquiétants.

2026 ne le sera pas moins, les actions militaires de ce week-end en Iran le démontrent clairement.

Sur le plan national, la politique française est sens dessus dessous, avec des tensions budgétaires, sociales, des budgets qui peinent à voir le jour mais aussi un élan démocratique que représentent habituellement les élections municipales qui est aujourd'hui bien incertain.

Ces situations génératrices de doute, d'anxiété, de perte de confiance, de tensions sont réelles et les solutions ne sont pas entre nos mains.

Aussi, en dépit de ce contexte, je veux affirmer que le Département de la Somme continuera à assurer ses missions, en investissant, en pensant à toutes les générations, des plus jeunes à nos aînés.

Et c'est justement dans ces périodes d'incertitudes financières, économiques et sociales que le Département

doit jouer pleinement son rôle. Son rôle de « tampon » entre le national et le local, son rôle de régulateur et de soutien, l'interface indispensable de l'action publique, au service de tous les Samariens.

Le projet de budget 2026 du Conseil départemental devra se caractériser par la maîtrise des dépenses de fonctionnement, la prudence en matière de recettes dont les droits de mutation à titre onéreux (DMTO) et la TSCA (taxe sur les conventions d'assurance).

Ce rapport d'orientations budgétaires trace un cap clair : sécuriser les équilibres budgétaires pour préserver notre capacité d'action.

Grâce à des recettes estimées raisonnablement dynamiques pour 2026, des dépenses contenues, nous consolidons notre épargne et pouvons ainsi nous projeter sur un plan pluriannuel d'investissement soutenable, PPI qui vous sera présenté à la session de juin prochain.

Cette année 2026, nous allons bénéficier du fonds de sauvegarde décidé par le gouvernement, à hauteur de 7,6 millions et nous ne contribuerons pas au DILICO 2. Si ces nouvelles sont bénéfiques pour équilibrer notre budget, il faut toutefois considérer que c'est le facteur « indice de fragilité sociale » qui nous permet d'en bénéficier.

Car vous le savez, 59 Départements sur 104 sont en grande difficulté financière. Notre département heureusement, y échappe encore, pour l'instant, grâce à une gestion rigoureuse depuis plusieurs années.

J'aime à rappeler que les décisions difficiles du passé, la refondation, les mesures de rationalisation, la recherche d'économies - tous ces efforts qui ont été demandés par le passé et qui font encore notre quotidien - ne l'ont pas été pour le plaisir.

Il est évident que, pour les élus que nous sommes, il serait plus aisé d'évoluer dans la prospérité, de gérer sans contrainte financière et d'avoir le beau rôle.

Or, il nous faut garantir la pérennité de nos moyens d'intervention auprès de nos usagers, de nos publics les plus fragiles, de nos communes. Il nous faut préserver nos capacités d'investissement dans nos collèges, dans nos bâtiments, sur nos routes départementales, le long de notre fleuve

Cette posture responsable de l'assemblée départementale explique qu'aujourd'hui nous ne faisons pas partie des 59 départements en grande difficulté.

Comme j'ai pu le faire, à vos côtés, à l'occasion des cérémonies de vœux organisées en territoires, je tiens ici à remercier les quelques 3000 agents du Département qui, au quotidien, se mobilisent au service des habitants, dans tous les domaines de l'action départementale.

Les orientations budgétaires proposées par la majorité départementale, et dont les chiffres vous seront détaillés par notre première Vice-présidente, Isabelle de Waziers, traduisent notre volonté à tenir les engagements pris devant les Samariens lors de notre élection en 2021.

2025 a été une année compliquée, mais nous avons su relever les défis.

Une année exigeante, parfois rude, mais une année utile pour nos territoires. Car malgré les contraintes financières, malgré l'empilement des normes et

l'incertitude permanente, le Département a tenu son cap.

Un cap clair, fidèle à une conviction : l'action !

Nous avons su faire preuve de résilience et d'innovation pour répondre aux besoins de nos populations.

3 convictions fortes pour 2026 dans ce DOB :

- La solidarité comme socle de l'action départementale ;

Essence même de notre collectivité, nos politiques de solidarités représentent plus de 70% des dépenses de fonctionnement. Qu'il s'agisse de l'autonomie, du handicap, de la protection de l'enfance, de l'insertion, de la santé et du logement, une obsession demeure : ne laisser personne sur le bord du chemin.

- L'aménagement équilibré du territoire comme levier d'attractivité et de cohésion ;
- La transition écologique comme impératif collectif ;

Nous pouvons aussi évoquer notre politique éducative, notamment la modernisation de nos collèges et le

déploiement de projets innovants autour du numérique éducatif.

Et s'il est un domaine dans lequel la constance de notre action s'exprime avec le plus de force, c'est bien celui de l'éducation.

Parce que l'éducation n'est jamais une charge, c'est un investissement pour l'avenir de notre jeunesse : une de nos grandes priorités.

De même que le sport, la jeunesse, la culture et l'engagement associatif, qui permettent à nos clubs, à nos bénévoles, et à nos jeunes de s'épanouir.

Et je veux à cet instant évoquer le schéma départemental pour la jeunesse que je souhaite voir aboutir en 2026.

Ce schéma départemental est une ambition que je porte pour que notre collectivité contribue encore davantage à préparer les adultes de demain, les citoyens de demain.

Agir pour l'avenir, c'est aussi renforcer l'attractivité de notre territoire !

Cette attractivité repose aussi sur les communes et les communautés de communes au travers des investissements qu'elles réalisent pour améliorer le cadre de vie des habitants.

Notre politique volontariste d'appui aux communes et aux territoires est là pour aider les maires à financer leurs projets.

Ainsi, nous sommes et resterons, cette année encore, un Département engagé auprès des territoires.

Car dans la Somme, il n'y a pas de petits projets, dès lors qu'ils sont utiles à nos habitants. Une entrée de bourg sécurisée, un EHPAD rénové, un pôle de santé créé, une salle des fêtes réhabilitée, une église restaurée, une crèche modernisée... Ce sont des projets concrets qui changent le quotidien de nos concitoyens.

Le soutien au monde agricole ne sera pas en reste. Nous avons encore prouvé la semaine dernière lors du Salon International de l'Agriculture, auquel nous participions pour la troisième année, combien nous sommes fiers de notre ruralité, fiers de nos producteurs locaux, fiers de notre agriculture samarienne dont l'intérêt économique n'est pas à démontrer.

Rappelons que chaque année, le Département investit près de 1,8 million d'euros d'achats en produits locaux auprès des 101 agriculteurs partenaires.

En conclusion, la majorité départementale continuera sans relâche à se battre pour que notre Département dispose des moyens nécessaires pour gérer au mieux nos compétences et soutenir nos ambitions, dans un esprit de responsabilité.

Pour tout cela, je sais que la majorité départementale est unie et que les élus hors majorité auront aussi à cœur le bien vivre dans la Somme.

Parce que chaque élu, chaque conseiller départemental est ancré dans son canton, chaque élu a à cœur de prendre les meilleures décisions pour ce bien vivre dans la Somme.

L'Assemblée départementale est bien loin de l'Assemblée nationale. C'est une assemblée au sein de laquelle chacun se respecte, chacun tient son rang.

Bien entendu, sur quelques sujets, les avis divergent mais leur défense reste toujours empreinte de saine conviction.

Dans ce débat d'orientations budgétaires, j'imagine déjà quelques sujets de désaccord, notamment sur le sujet de la dette. En effet, notre majorité départementale ne souhaite pas dégrader le ratio d'endettement de la collectivité.

L'épargne nette, le résultat, l'estimation des recettes sont des sujets sur lesquels nous ne nous retrouvons pas toujours, nous aurons sans doute nos débats habituels, soit....En tout cas je ne les espère pas grandiloquents,

car je sais combien la tentation peut être forte en période électorale.

Avant de terminer mon propos, j'évoquerai la présentation du rapport de la mission d'information et d'évaluation de l'enfance. Quel travail exceptionnel réalisé !

Merci à vous chers collègues, (Olivier JARDÉ, Françoise RAGUENEAU, Monique ÉVRARD, Guillemette QUIQUEMPOIS, Julie VAST et Frédéric FAUVET) pour ces heures d'entretiens, de visites, de réunions, de réflexion, dans un esprit de responsabilité, dans le respect du cadre défini, des règles de confidentialité et avec un sens objectif. Et merci aux services pour leur accompagnement tout au long de cette mission.

Nous sommes réalistes : la mise en œuvre du plan d'actions ne dépendra pas seulement de l'énergie et des moyens départementaux mais aussi des moyens et orientations que prendront l'ARS et la protection judiciaire de la jeunesse. L'Etat a aujourd'hui pleinement conscience des problématiques de la protection de l'enfance mais les moyens ne sont toujours pas au rendez-vous.

Il n'en demeure pas moins que, malgré un contexte inquiétant, nous vivons encore une année pleine de projets et d'opportunités.

Je pense déjà à des projets comme :

- la commémoration du 110^e anniversaire de la Bataille de la Somme ;
- la continuité de nos rendez-vous sportifs et culturels qui font rayonner la Somme, autant de moments qui rassemblent, inspirent et donnent envie d'agir ensemble;
- la poursuite de notre action pour l'insertion, la transition écologique et la modernisation des services ;
- la mise en place d'une nouvelle politique territoriale ;
- la réhabilitation et la construction des collèges de Oisemont et de Rosa Parks ;
- le lancement de l'opération immobilière CAD qui a évolué ces dernières semaines mais qui garde le même objectif de rassemblement des services départementaux amiénois sur un seul site afin de gagner en cohésion, en efficacité et en fluidité ;
- et tant d'autres...

2026 sera aussi l'année de la définition d'un plan d'actions visant la réduction des risques d'atteinte à la probité, là encore plan d'actions issu d'une mission que l'assemblée a mise en place fin 2024.

En résumé, notre majorité départementale agit avec conviction et détermination.

Elle agit pour que la Somme demeure une terre de solidarité, de projets, d'initiatives et d'audace.

Car derrière tous ces projets, il y a un moteur essentiel : l'engagement pour notre population samarienne !

Je vous remercie de votre attention.

Discours – Débat d’Orientation Budgétaire 2026

Madame la Présidente,
Mes chers collègues,

Nous débattons aujourd’hui des orientations budgétaires 2026 du **Conseil départemental de la Somme** dans un contexte national et international instable.

Oui, le contexte est difficile.

Oui, les Départements sont exposés.

Oui, la vigilance est nécessaire.

Mais vigilance ne doit jamais rimer avec immobilisme.

Responsabilité ne doit jamais rimer avec renoncement.

En 2025, vous avez annoncé la tempête... qui n’est pas venue

En 2025, lors du budget primitif, vous aviez inscrit un emprunt d’équilibre de 72 millions d’euros.

Quelques mois plus tard, il a été ramené à 21,5 millions, puis finalement limité à 18 millions d’euros.

Cela signifie qu’environ trois quarts de l’emprunt prévu n’ont pas été mobilisés.

Pourtant, à l’époque, vous parliez :

- De situation alarmante,
- De risques majeurs,
- De nécessité de ralentir fortement.

Sur cette base, vous avez :

- Freiné certains investissements,
- Resserré plusieurs dispositifs,
- Installé un climat d’inquiétude chez les acteurs locaux.

Avec le recul, force est de constater que ce diagnostic était excessif.

Les résultats 2025 racontent une autre histoire

Aujourd’hui, ce sont vos propres chiffres qui parlent.

Une épargne en forte progression

L'épargne brute atteint environ 68 millions d'euros en 2025, contre 53 millions en 2024.

Le taux d'épargne brute progresse de 7,5 % à 9,4 %.

La dette est saine et sécurisée

L'encours de dette passe de 219 millions à 215,5 millions d'euros.

Le taux moyen diminue de 2,57 % à 2,14 %.

La capacité de désendettement est de 3,2 ans.

Nous nous sommes donc désendettés en 2025 et sommes désormais loin des seuils d'alerte.

Les recettes ont été nettement plus dynamiques que prévu, atteignant environ 724 millions d'euros, en hausse de 2,7 %.

Elles sont portées par :

- La reprise des DMTO,
- La taxe sur les assurances,
- Une bonne tenue globale des produits fiscaux.

Tout cela dessine une collectivité solide.

Je sais ce qu'est une vraie collectivité en crise budgétaire

Je parle ici en connaissance de cause.

Je suis élu dans une collectivité réellement en difficulté.

Une collectivité où :

- L'épargne est nulle,
- Chaque euro est compté,
- Chaque investissement est un risque,
- Chaque décision est un renoncement.

Ce n'est pas la situation du département.

Votre propre rapport souligne que vous avez préservé les grands équilibres et conservé des marges de manœuvre.

Il faut le dire clairement : notre Département est robuste.

Mais attention, l'excès de prudence a eu un coût pour le territoire

Ce coût se chiffre notamment par le **recul de l'investissement**

En 2025, les dépenses d'investissement atteignent environ 107 millions d'euros, contre 121 millions en 2024. C'est 14 millions d'euros en moins.

Or, l'investissement public est un puissant moteur économique. 1 euro d'investissement public, c'est entre 1,5 et 2 euros d'activité générée localement.

Moins d'investissement, ce sont moins de chantiers et donc moins d'emplois locaux.

Nous regrettons donc le coup de frein donné aux investissements : le projet « Vallée de Somme, Vallée Idéale » apparaît affaibli, le rythme de rénovation des collèges est très insuffisant, des infrastructures touristiques structurantes comme la véloroute des Oiseaux du Marquenterre sont toujours au point mort.

Les choix budgétaires effectués l'an dernier ont eu également des conséquences, notamment pour les associations sportives et culturelles : des subventions gelées ou réduites, des appels à projets moins nombreux ou moins généreux.

Prenons garde à ne pas fragiliser durablement les associations qui font vivre nos territoires.

Les fragiliser, c'est fragiliser la cohésion.

2026 doit être l'année du sursaut

Vous prévoyez pour 2026 un emprunt d'environ 75 millions d'euros.

Un niveau comparable à celui de 2025... que vous n'avez pas utilisé.

Nous attendons donc des actes et davantage de volonté politique pour voir les projets aboutir.

Saluez le travail réalisé par la Mission d'information et d'évaluation de service de protection de l'enfance

Notre groupe **Avenir Solidaire et Durable** porte également aujourd'hui plusieurs propositions.

Une motion sur le Fonds de Solidarité Logement, pour assouplir les critères du FSL concernant les dépôts de garantie.

Un **vœu contre les fermetures de classes** prévues à la rentrée prochaine dans de nombreux collèges du département. Je pense en particulier au collège de Nouvion, qui devrait perdre 2 classes sur 12, et qui verrait donc les conditions d'enseignement se dégrader fortement.

Et enfin un vœu contre la loi Duplomb qui pourrait être réintroduite. Nous dénonçons ses conséquences potentiellement dramatiques pour la santé comme pour l'environnement.

Nous sommes dans l'opposition. Une opposition qui souhaite toujours être constructive.

Mais nous ne sommes ni dans la caricature, ni dans l'obstruction.

Si vous proposez un budget ambitieux, nous saurons le soutenir.

Pour cela, chers collègues, nous attendons de vous autre chose que de la frilosité.

Ce que nous vous reprochons, ce n'est pas la prudence.

C'est le manque d'audace.

Les besoins sont immenses.

Les moyens existent.

À vous d'en faire un véritable projet politique.

Je vous remercie.

Intervention de Frédéric FAUVET
Conseiller départemental d'Amiens
Président du groupe « La Somme en commun »

A l'occasion du Débat d'Orientation Budgétaire 2026
du Conseil départemental de la Somme

Le 2 mars 2026

Madame la Présidente,
Chers collègues,

Notre débat d'orientation budgétaire pour l'année 2026 intervient dans un contexte toujours aussi compliqué.

Les incertitudes sont nombreuses au plan international avec un nombre encore accru de leaders populistes, ultra-conservateurs, racistes et climatosceptiques qui accèdent à des postes de responsabilité... Des leaders qui évidemment n'ont aucune intention d'apporter des réponses fortes, concrètes et des correctifs pourtant nécessaires aux enjeux de notre époque sur le plan des inégalités sociales toujours plus criantes, de la défaillance de plus en plus avérée du système économique qui est le nôtre avec des inégalités croissantes, et au plan environnemental avec une planète en surchauffe et des populations qui étouffent !

Et ce n'est pas l'instabilité politique que nous connaissons depuis près de deux ans en raison des mauvais choix du Président de la République et la valse des gouvernements qui en découle, qui vont nous donner des perspectives claires y compris sur le plan des finances publiques...

Seul le poids de la dette reste une constante qui pèse lourdement sur les budgets publics. Ceux qui prétendaient donner des leçons de gestion ont alourdi en quelques années de plus de 1100 milliards d'euros.

Et les nuages s'amoncellent par ailleurs sur le pouvoir d'achat des Français, avec des dépenses de santé de plus en plus lourdes et de plus en plus mal prise en charge, des charges énergétiques constamment à la hausse, sans oublier la facture alimentaire qui ne cesse de s'alourdir au détriment des plus modestes...

Les indicateurs économiques et sociaux sont tous dans le rouge :

- les défaillances d'entreprises se sont accrues dans la Somme de 35% entre 2024 et 2025...

- Le chômage dans la Somme ne baisse pas et est même légèrement supérieur en 2025 (8,5%) qu'en 2024 (8,4%)...

- Le taux de pauvreté est très fort dans la Somme (près de 20%), nous situant dans les 20 départements les plus pauvres de France, avec des pointes à plus de 25% de personnes pauvres à Amiens, Ham, Doullens ou Roye...

Devant cette situation singulière et inquiétante, les élus du groupe « La Somme en commun », que je préside, continuent plus que jamais de vous demander de renouer avec une action ambitieuse pour apporter des réponses aux attentes qui s'expriment et pour préparer l'avenir de notre département. Ce qui implique à nos yeux un changement de cap et un changement de braquet...

Alors même que votre document d'orientation budgétaire égrène comme un mantra les formules telles que « nous poursuivrons... nous continuerons... ». Alors même que **c'est de changement et d'innovation que la Somme et les Samariens ont besoin !**

Vos orientations budgétaires ne comptent aucune inflexion notable, aucun projet stratégique pour aujourd'hui et pour demain. Notre économie départementale souffre, le décrochage social d'une partie de plus en plus forte de la population est aujourd'hui avéré, la défiance démocratique et politique s'exprime de plus en plus fort chez des femmes et des hommes qui n'en peuvent plus d'être méprisés, ignorés et qui ne trouvent aucune réponse assez concrète à leurs problèmes de pouvoir d'achat, d'emploi, de logement, d'accès aux soins...

Et pendant ce temps-là, vous nous proposez, madame la présidente, de continuer comme si de rien n'était... La catastrophe politique est devant nous et l'absence de véritables priorités d'action du département nous conduisent aujourd'hui droit dans le mur.

Non seulement, vous ne répondez que très imparfaitement aux attentes des Samariens dans les domaines de compétences que la Loi nous accorde – la solidarité, la protection de l'enfance, l'autonomie des personnes âgées, le handicap, les collèges, les routes, l'aménagement du territoire... Autant de domaines dans lesquels vous avez fortement taillé en 2025 : je ne reviens pas sur les nombreuses baisses de subventions ...

Qui plus est, vous n'avez jamais aussi peu investi pour aujourd'hui et pour l'avenir ! 107M€ de dépenses d'investissement en 2025, contre 121M€ l'année précédente, soit un recul de 12% en un an !

Mais il est vrai que l'an passé encore, vous envisagiez d'emprunter 75M€ pour financer les actions du département et que vous n'avez, pour finir, emprunté que 18M€...Vous avez réalisé 22% seulement, de ces emprunts... C'est assez désespérant au regard des besoins, des attentes à satisfaire... Alors, ne comptez pas sur nous pour nous valider cet immobilisme, ce manque d'ambition !

Je m'interroge sur la sincérité des prévisions antérieures et sur les conséquences pour notre écosystème local.

Nous avons même pu lire dans votre rapport que vous vous réjouissiez de la baisse du nombre d'allocataires du RSA...Alors même que cela ne correspond évidemment pas à une reprise de l'activité économique...

Bien que plus d'une personne sur trois pouvant bénéficier du RSA y renonce déjà, faute d'information et d'accompagnement, vous vous réjouissez donc d'avoir perdu, à force de stigmatisations et d'absence de prise en charge, encore un peu plus de Samariens qui auraient pourtant bien besoin de la solidarité départementale !

Madame la Présidente,

Puisque vous nous assurez que la situation budgétaire de notre collectivité s'est plutôt améliorée en 2025, alors il faut agir !

Il faut, comme plusieurs autres départements le font, dans l'Orne, dans le Pas de Calais ou en Haute-Garonne, réaffirmé nos ambitions dans des domaines de compétence du département.

Il va falloir nous donner les moyens d'un aménagement solidaire du territoire, et ne pas nous contenter de revenir, avec 20 millions d'euros, au montant de l'aide aux communes en cours jusqu'en 2024...Surtout, il faudra de nouveau soutenir les intercommunalités que nous avons abandonné en rase campagne l'an passé, alors même que ce sont elles qui pilotent les projets les plus structurants pour les différents territoires samariens.

Car c'est uniquement de cette manière que nous préparerons utilement l'avenir de nos territoires et que nous pourrons effectivement rééquilibrer l'aménagement du territoire, sur l'ensemble du département, notamment à l'est ou au sud. Car le déséquilibre demeure entre le littoral et le reste du département : nous devons faire les mêmes efforts sur tous nos territoires.

De la même manière, il est plus qu'urgent de s'employer à décarboner notre économie départementale et à rendre plus vertueuse notre agriculture. Mais là encore, passées les proclamations, qui y aura-t-il de concret pour concrétiser enfin la transition écologique de notre

collectivité ? Nous avons bien noté que vous nous ressortez, comme chaque année, l'installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments départementaux. Ça doit bien faire 5 années que vous nous en faite la proposition, sans aucune réalisation concrète à ce jour...

Enfin, madame la Présidente et chers collègues,

Votre opposition départementale a beaucoup fait pour vous sensibiliser à la crise structurelle de la protection de l'enfance, une compétence essentielle de notre collectivité départementale que nous devons assumer avec fierté, car nous le devons aux enfants que la justice décide de placer sous notre protection !

Nous avons obtenu la création, il y a un an bientôt, d'une mission d'information et d'évaluation sur ce domaine. Le rapport de cette mission, qui a beaucoup travaillé durant plus de 6 mois, et je veux saluer en particulier l'engagement sans faille de notre collègue Guillemette Quicempoix, démontre l'étendue des retards à rattraper pour que nous ayons de nouveau les moyens d'assumer cette compétence dans de bonnes conditions.

Au plan du fonctionnement, nous commençons depuis 2024 à rattraper le retard accumulé, et j'en félicite toute notre assemblée. Il faut faire de même en matière d'investissement, lorsque l'on constate la situation catastrophique, le mot n'est pas trop fort, du patrimoine dédié à la protection de l'enfance, et les conditions d'accueil indignes réservées aux enfants qui nous sont confiés !

C'est pourquoi en ce jour de débat d'orientations budgétaires, nous vous soumettons le principe d'un plan pluriannuel d'investissement, sur 5 ans, de 2026 à 2030 ; un plan « ASE 2030 », doté de 25 M€ qui doit nous permettre de remettre à niveau le patrimoine bâtiminaire dédié à la protection de l'enfance dans la Somme. Et nous vous proposons qu'une partie de ce plan donne lieu à l'utilisation d'une partie des locaux de certains de nos collèges, rendus disponibles par la baisse constatée de la démographie scolaire.

Des moyens et des orientations que nous vous proposons pour assumer dans les meilleures conditions cette compétence essentielle de la protection de l'enfance !

Le groupe « La Somme en commun » souhaite aussi que soient repensées les modalités de rénovation du dispositif RSA, afin de le rendre réellement plus accessible, plus solidaire et plus inclusif pour ses

allocataires, et que cette rénovation n'ait pas comme principale finalité de faire des économies budgétaires sur le dos des plus fragiles.

Rénover le RSA, pourquoi pas, s'il s'agit d'agir de manière volontariste pour rendre le RSA plus accessible et qu'il n'y ait plus une personne sur 3, pouvant en bénéficier, qui en soit exclu par méconnaissance des démarches à accomplir.

Rénover le RSA, pourquoi pas, si les actions d'insertion professionnelle disposent de moyens à la hauteur des enjeux, pour une insertion professionnelle durable et non pas pour des stages ou des immersions sans lendemain qui permettent surtout d'afficher ponctuellement des résultats plus flatteurs...

Nous demandons tout autant une politique du logement volontariste dans notre département, afin de résorber la pénurie de logements sociaux et adaptés aux ressources des plus modestes, et pour améliorer l'habitat des Samariens, sur le plan énergétique notamment. Là encore, notre collectivité agit, mais avec un rythme trop léger, le plus souvent dans des proportions et avec des moyens qui ne porteront leurs fruits que dans plusieurs dizaines d'années.

Enfin, et c'est pour nous la priorité des priorités, il est urgent de refaire de l'éducation de nos jeunes une priorité dans notre département.

Nous ne percevons pas, là encore, à la lecture de vos orientations budgétaires, la moindre inflexion qui permettrait de favoriser l'éducation des jeunes Samariens, de défendre le pouvoir d'achat de leurs familles, de rénover et d'humaniser les collèges de notre département. Nous sommes même plutôt inquiets du flou qui semble régner sur les opérations de réhabilitation lourde envisagées jusqu'à présent...

Voilà, Madame la Présidente, notre analyse de vos orientations budgétaires. Nous vous demandons, avec la force qu'induit l'urgence de la situation, de ne plus vous résigner, de ne plus vous satisfaire dans une gestion trop prudente, trop résignée des affaires départementales...

Pour notre part, nous souhaitons que notre collectivité continue à agir, car les Samariens n'ont jamais eu autant besoin de politiques publiques ambitieuses. Alors, portons tous ensemble de véritables priorités, construisons une stratégie forte sur le moyen et le long terme, anticipons, investissons, n'hésitons pas à emprunter un peu plus s'il le faut. Car il s'agit de notre avenir et de celui de tous les habitants de la Somme.

Je vous remercie de votre attention.

**Session du Conseil départemental du lundi 2 mars 2026
consacrée au Débat d'Orientation Budgétaire**

*Discours introductif de Valérie Devaux
Co-présidente du groupe Unis pour la Somme*

Merci Madame la Présidente, chère Christelle,

Mes chers collègues,

Nous sommes réunis aujourd'hui à l'occasion du Débat d'Orientation Budgétaire de notre collectivité. Un moment important car il permet à notre majorité d'aborder les grands principes qui guident notre action mais aussi car il rappelle notre attachement collectif au débat d'idées et à la vie démocratique. Une exigence d'autant plus forte en cette période d'élections municipales qui se doit d'être digne et respectueuse.

Je veux à cet instant faire une parenthèse en lien avec l'actualité nationale et rappeler un principe fondamental : la France est un grand pays démocratique et nous n'accepterons jamais qu'une personne puisse être tuée pour ses idées. La violence est inacceptable, elle est insupportable et elle ne gagnera jamais.

Notre session s'ouvre une nouvelle fois dans un contexte national et international périlleux. Les grands dirigeants du monde sont pris d'une dangereuse fièvre impérialiste dont les peuples sont les premières victimes. Dans toutes les régions du monde, la paix vacille, la démocratie est attaquée, les libertés sont bafouées.

Une guerre interminable, débutée il y a maintenant 4 ans, se déroule encore et toujours aux portes de l'Europe, à 3 heures d'avion de chez nous.

4 ans c'est la même durée que la Première Guerre Mondiale qui a si durement touché notre territoire.

Ces tensions internationales ne s'observent pas seulement d'un point de vue militaire mais aussi dans les rapports de force économiques et commerciaux. Le renforcement de notre indépendance et de notre souveraineté, en particulier sur des secteurs stratégiques tels que l'énergie, la santé, l'alimentation ou l'industrie, doit se poursuivre sans pour autant tomber dans le nationalisme et le repli sur soi. Dans nos livres d'Histoire comme dans nos actualités quotidiennes, nous pouvons mesurer les dangers que font courir l'affrontement entre pays.

Aujourd'hui plus que jamais, nous avons besoin d'une Europe capable de marcher sur ses deux jambes : ouverte sur le monde et protectrice avec ses États membres. C'est un point de vigilance absolu que je défends aussi au Parlement Européen. Le travail que nous menons sur le Mercosur, qui consiste à refuser un traité déséquilibré tant que nous n'aurons pas de clauses de réciprocité suffisamment protectrices pour notre agriculture, en est l'illustration. Si la saisine de la cour de Justice, décidée à l'initiative de plusieurs collègues et moi-même, devait nous laisser quelques mois pour poursuivre ce travail, l'annonce de l'application provisoire de l'accord par la Présidente de la commission européenne est assurément une mauvaise nouvelle. Pour autant, notre engagement pour ne pas accepter cet accord en l'état ne doit pas faiblir.

Cette instabilité profonde, cette fragilité des équilibres mondiaux pèse lourdement sur la situation économique et financière de notre pays, et donc sur notre quotidien.

Elle nous appelle à redoubler de prudence dans la gestion de nos ressources et à ne pas prendre de risques inconsidérés que nous pourrions ensuite payer au prix fort.

Qu'on le veuille ou non, notre exercice budgétaire s'inscrit dans une dynamique globale et doit tenir compte des règles budgétaires qui régulent notre société. Nous ne pouvons pas les ignorer. Nous devons composer avec, et faire de notre mieux avec les moyens qui sont les nôtres.

Car parmi les victimes collatérales de cette crise budgétaire qui s'installe durablement, les collectivités territoriales ne sont pas en reste. Environ la moitié des Départements de France sont au bord de la faillite et pour cause : en moins de 3 ans ce sont 6 milliards d'euros de dépenses nouvelles qui ont été imposées par l'État et 8,5 milliards d'euros de recettes en moins. Une équation impossible à tenir pour beaucoup de nos voisins, qui aboutit à des sacrifices lourds mais nécessaires pour assumer leurs compétences obligatoires.

C'est donc dans ce cadre dessiné à grands traits que s'inscrivent nos échanges de ce jour.

Fort heureusement, notre Département résiste à la crise et dispose encore de marges de manœuvre suffisantes pour continuer à avancer. C'est le résultat direct des efforts consentis

collectivement lors du précédent Budget Primitif mais aussi et surtout la conséquence des choix opérés par cette majorité depuis 2015.

Malgré les critiques nous avons su maîtriser nos dépenses de fonctionnement, notre niveau d'endettement et notre épargne brute, non pas pour le plaisir de nous constituer une « cagnotte » mais pour nous assurer un matelas de protection, qui nous évite aujourd'hui de nombreuses courbatures. Nous avons refusé les effets d'annonce, refusé les promesses sans financement, refusé la facilité de l'endettement excessif lorsque les recettes étaient dynamiques. C'est précisément cette prudence passée qui nous permet maintenant de tenir quand d'autres vacillent.

Aujourd'hui, les faits nous donnent raison et nous pouvons même nous demander si ces efforts étaient suffisants. Le déficit public de la France est le plus élevé de la zone euro et l'État ne parvient pas à inverser la vapeur. Personne ici ne peut savoir ce que nous réserve l'avenir et toutes nos précautions pourraient s'évaporer en un claquement de doigt si la conjoncture devenait très défavorable. Nous avons certes un bon matelas, mais nous n'avons ni couette ni édredon, et nous devons tenir coûte que coûte.

Oui, nous avons procédé à des ajustements et réalisé des économies là où elles étaient possibles, mais nous n'avons rien abandonné.

Pas d'abandon sur nos politiques de solidarités : la protection de l'enfance, l'accompagnement des personnes en situation de handicap, le soutien à l'autonomie de nos aînés, l'insertion et

l'accompagnement des bénéficiaires du RSA vers l'emploi. Pas d'abandon sur nos compétences obligatoires en matière de gestion des routes ou d'entretien des collèges.

Pas d'abandon sur nos compétences facultatives : le soutien au monde associatif, la culture, le sport, la jeunesse, le développement touristique.

Et bien sûr, pas d'abandon sur nos investissements et sur l'accompagnement des projets communaux que nous poursuivrons via notre politique territoriale.

Et contrairement aux accusations régulièrement portées, c'est précisément parce que nous sommes parvenus à augmenter puis maintenir notre épargne brute que nous serons capables lors du budget primitif de proposer un niveau d'investissement historique et un PPI ambitieux.

Avec les élus du groupe Unis pour la Somme et de la majorité dans son ensemble, nous faisons le choix d'une action volontaire et optimiste. Comme depuis le début de notre mandat, nous continuerons à tenir le cap, avec lucidité, avec exigence et avec détermination.

Nos orientations budgétaires sont sincères, elles sont justes et elles nous permettent d'agir au plus près des Samariens tout en préparant l'avenir.

Je vous remercie pour votre attention.

Débat d'Orientations Budgétaires 2026
Lundi 2 mars 2026
Discours de M. Guillaume DUFLOT – Président du Groupe SDCI

Madame la Présidente,
Mes chers collègues,

Je ne reviendrai pas sur l'ensemble des orientations présentées par notre Présidente, cependant j'aimerais rappeler une chose : si, en 2026, nous pouvons maintenir un haut niveau d'investissement tout en assumant pleinement nos solidarités, c'est parce que nous avons tenu une ligne claire depuis 2015.

Cette ligne, c'est la **responsabilité**.

Pour mémoire, lorsque cette majorité est arrivée aux responsabilités en 2015, la capacité de désendettement du Département était de 5,9 années. Fin 2025, elle sera de 3,2 années.

Dans le même temps, et malgré le contexte économique et financier contraint qui pèse sur les collectivités, nous prévoyons près de 120 millions d'euros d'investissement en 2026.

Autrement dit : **nous avons redressé la trajectoire financière sans réduire l'investissement**. Et c'est précisément ce qui nous permet aujourd'hui d'agir.

Je le dis calmement : si nous avons suivi celles et ceux qui, depuis dix ans, expliquent qu'il faudrait toujours dépenser davantage sans jamais parler d'équilibre, notre situation serait tout autre. Nous serions contraints, fragilisés. Et notre capacité à soutenir les Samariens serait bien plus limitée.

La rigueur n'est pas une posture. C'est une condition de la solidarité.

1/ Nos actions en matière de solidarités sociales pourraient se résumer en une phrase simple : **des actes, pas des slogans**.

La protection de l'enfance est au cœur de notre action. Entre 2021 et 2025, le budget consacré à l'enfance et à la famille a augmenté de 36,5 %, passant de 82,8 à 113 millions d'euros.

Une mission d'information a travaillé six mois, auditionné 36 acteurs, formulé 49 propositions concrètes pour améliorer la prévention, les prises en charge et les partenariats.

Seul le prononcé fait foi

Sur le handicap et l'autonomie, 2026 verra : 54 nouvelles places en SAVS, 20 places en SAVS renforcé, la création d'un établissement d'accueil médicalisé pour adultes en situation de handicap psychique.

Nous renforçons également l'action sociale de proximité, nous consolidons les Maisons départementales des solidarités, et nous accompagnons les étudiants précaires et les jeunes majeurs.

On peut débattre autant que l'on veut de la méthode. Mais on ne peut pas dire que nous restons immobiles.

2/ Nos actions en matière de solidarités territoriales pourraient se résumer en une phrase simple : **soutenir les communes et ceux qui font vivre notre territoire, investir partout.**

En 2026, près de 20 millions d'euros seront consacrés au soutien aux communes et intercommunalités.

C'est un choix assumé : **notre majorité veut permettre aux Maires de réaliser leurs projets, accompagner l'investissement local, soutenir nos petites communes rurales comme nos villes.**

À cela s'ajoute un effort important sur les infrastructures : augmentation des crédits pour les routes, poursuite de l'opération Somme propre, accompagnement des traverses d'agglomération etc.

Nous poursuivons les grands projets structurants : le Canal Seine-Nord Europe, la réouverture Voyenne – Saint-Simon, la création d'un centre d'exploitation fluvial à Hombleux.

Nous allons aussi continuer nos investissements dans les collèges et nous soutiendrons encore et toujours nos agriculteurs et les circuits courts. Nous renforcerons notre partenariat avec le SDIS de la Somme.

La solidarité territoriale, ce n'est pas un discours. C'est une présence concrète sur le terrain et un accompagnement de chaque instant.

3/ Nos actions en matière de jeunesse pourraient se résumer en une phrase simple : **des faits, pas des procès d'intention.**

Depuis plusieurs mois, nous entendons une critique récurrente : il n'y aurait pas de politique jeunesse au Conseil départemental. Permettez-moi de le dire clairement : **c'est faux.**

Ce que nous refusons, ce sont les effets d'annonce sans méthode.

Seul le prononcé fait foi

C'est la raison pour laquelle nous avons choisi une autre méthode : construire une politique solide, structurée, durable, avec et pour les jeunes.

Fin 2025, nous avons lancé une grande consultation auprès des jeunes Samariens. Ce travail sera poursuivi en 2026 pour proposer un schéma départemental en faveur de la jeunesse, construit à partir de leur parole. Et vous pouvez compter sur moi pour parler au plus grand nombre, à toute la jeunesse samarienne, pas une jeunesse élitiste comme certains ici aiment à le répéter.

La jeunesse ne se résume pas à des slogans. Elle ne se décrète pas dans une tribune. Elle se construit avec les jeunes, avec les acteurs de terrain, avec les associations et avec les établissements scolaires.

C'est pourquoi pendant que certains commentent, nous agissons : soutien aux associations sportives et à la pratique pour tous ; développement du sport scolaire, du handisport et du sport adapté ; modernisation des collèges et du plan "collège numérique" ; accompagnement des jeunes vers l'autonomie, notamment pour les jeunes majeurs issus de l'ASE.

La jeunesse mérite mieux que des caricatures. Elle mérite du sérieux. Et c'est exactement ce que nous faisons.

Mes chers collègues je ne serai pas plus long car beaucoup de choses ont déjà été dites et viendra le temps d'apporter des réponses, concrètes comme toujours, à notre opposition.

Mais je ne résiste pas à dire que dans un contexte national incertain, **nous faisons le choix de la constance et du pragmatisme.**

Nous faisons le choix de la maîtrise.

Nous faisons le choix de l'investissement et des solidarités.

Notre action est **cohérente.**

Elle est **responsable.**

Elle est **fidèle aux attentes des Samariens.**

Je profite de cette prise de parole pour remercier chaleureusement l'ensemble des services départementaux qui traduisent ces orientations en actions concrètes chaque jour sur le terrain, au plus près des citoyens.

Chers collègues, les élus du Groupe Somme Droite, Centre et Indépendants ainsi que tous les élus de la majorité continueront à tenir **une ligne politique solide, ambitieuse et ancrée dans la réalité.**

Seul le prononcé fait foi

Je vous remercie.

Intervention de Guillemette Quiquempois groupe de la gauche démocrate et républicaine)
relative au rapport de la mission enfance présentée aux élu(e)s du CD 80 le 2/03/2026.

Madame La Présidente,

Monsieur et Mesdames les élu(e)s,

« Rien ne révèle mieux l'âme d'une société que la façon dont elle traite ses enfants »
disait Nelson Mandela et force est de constater qu'aujourd'hui notre société ne parvient
pas à protéger efficacement les enfants qui sont confiés à l'aide sociale à l'enfance.

La protection de l'enfance qui devait être une grande cause nationale souffre aujourd'hui
de graves manquements qui continuent de mettre en péril des milliers de mineurs .

Le projet de loi qui devait être adopté d'ici la fin du quinquennat d'Emmanuel Macron
serait-il relayé aux oubliettes ?

Pourtant, il faut l'affirmer avec force et conviction : l'enfant est un sujet de droits, qui mérite
tout notre attention et celle des pouvoirs publics.

Notre République se doit d'inscrire la Protection de l'enfance dans la constitution, afin que
chaque enfant , jeune citoyen et citoyenne en devenir, puisse être protégé(e) comme il se
doit et nous nous devons de garantir son avenir .

Il n'est pas à en douter : L'enfance et la protection de l'enfance méritent un ministère de
plein exercice.

La protection de l'enfance ne peut être une variable d'ajustement budgétaire vue sous le
prisme de l'argent.

Nous parlons d'enfants à protéger , d'enfants cabossés par la vie, exposés à des
situations de risque et/ou de danger, d'enfants qui ont besoin d'être réparés, entourés et
pour se faire il est besoin de professionnels mobilisés en nombres suffisants.

Or, que voyons nous aujourd'hui : des enfants insuffisamment protégés, exposés à des
situations d'insécurité, déplacés ici et là en attendant des solutions pérennes, des
personnels à bout de souffle qui continuent de porter à bout de bras un système dégradé
qui ne répond pas aux attentes.

Seul le prononcé fait foi

Protéger un enfant, ce n'est pas seulement le protéger du danger et du risque, c'est lui offrir un avenir, c'est reconstruire la confiance en lui, l'estime de soi, lui permettre d'avoir confiance envers l'adulte, c'est soutenir ses parents quand c'est possible et c'est surtout garantir sa place et ses droits dans la société.

Et pour cela , il faut y mettre les moyens !

Voyons maintenant ce qu'il en est au plus près de nous dans notre département ?

Je profite de cette intervention pour remercier les agents des services qui ont été présents tout au long de cette mission et de leur engagement sans faille.

Merci aux professionnels et professionnelles qui ont pu témoigner sincèrement de leur quotidien , au mineur et jeune majeure qui ont partagé sur leur situation respective.

Participer aux travaux de la Mission Enfance aura été pour moi d'un grand intérêt à plusieurs titres :

En qualité de citoyenne,

En qualité de l'élue engagée sur le terrain pour porter la voix de celles et ceux qui ont besoin d'être soutenues.

En ma qualité de professionnelle du social accompagnant au quotidien des mineurs en situation délicate et exposés à la réalité du terrain.

Mais aussi au regard de l'enfant que j'ai été, exposée à différents types de carences et violences mais qui eu la chance d'être accompagnée par des professionnels/lles engagé(e)s, soucieuses et soucieux de ma sécurité et de mon bien- être qu'ils soient travailleurs sociaux et/ou personnels de l'Education Nationale.

Il semble, comme l'a si bien écrit Jean Ferrat, que nul ne guérit de son enfance mais je peux témoigner qu'un accompagnement bienveillant, exercé par des personnels disponibles permet de rebondir et d'envisager sa vie plus sereinement.

Ce travail qui a mobilisé les membres de la mission enfance aura permis de lever le voile sur la réalité du terrain.

Chaque professionnel rencontré , chaque mineur rencontré a partagé un quotidien en toute transparence. Qu'ils/qu'elles en soient ici , encore une fois, remercié(e)s.

Les constats sont édifiants , leurs demandes justifiées.

Seul le prononcé fait foi

La feuille de route est conséquente, elle aurait pu l'être d'avantage mais comme il l'est rappelé dans le rapport il sera question de finances.....

En ce qui nous concerne, au titre de notre groupe de la gauche démocrate et républicaine, nous continuerons à porter haut et fort la voix des plus fragiles et en l'occurrence celle des enfants qui sont confiés au Département et celle des différents professionnels qui oeuvrent au quotidien dans le champ de la protection de l'enfance.

Nous réitérons les propos souvent partagés dans cette assemblée : les bonnes conditions d'intervention et d'accompagnement liées à la protection de l'enfance ne sont pas négociables et de rappeler que la protection de l'enfance doit bénéficier de moyens conséquents.

Bien sur le Département n'est pas resté sans agir, mais il reste beaucoup à faire : Il nous faut y mettre les moyens financiers et humains pour favoriser une intervention précoce, préventive , rapide et efficace sans avoir à surcharger les professionnels.

A trop charger la barque elle coule !.

Face à la saturation quant aux solutions d'accueil, il conviendra de tenir notre feuille de route et de la rendre plus ambitieuse encore afin de permettre aux mineurs confiés d'évoluer dans un milieu répondant aux critères de bienveillance, des lieux sûres, loin de toute vétille de managment et de profit : **l'enfance n'est pas une marchandise !**
L'enjeu est de taille mais il en vaut la chandelle : les enfants d'aujourd'hui seront les citoyens de demain !!!

Il me semble utile , ici de préciser que des choix politiques sont possibles et de rappeler que la question de l'argent ne devrait pas se poser pour une cause telle que celle de l'enfance.

Enfin, nous dénonçons les choix politiques faits par le gouvernement : offrir , sous forme de cadeaux fiscaux, des millions d'euros aux grandes entreprises, permettre aux grandes fortunes de pratiquer l'évasion fiscale tandis que les Départements souffrent de restrictions financières drastiques est inacceptable.

Les élu(e)s du groupe de la gauche démocrate et républicaine continueront de dénoncer ces choix et militeront sans faille afin que l'argent , puisqu'il en est question, profite aux

plus fragiles, aux plus vulnérables et leur permette de vivre dignement.

Réunion du Conseil départemental du 2 mars 2026

Motion déposée par le groupe Avenir Solidaire et Durable

Pour une adaptation des critères d'attribution du Fonds de Solidarité pour le Logement concernant le dépôt de garantie

À l'heure où les tensions sociales liées au logement s'accroissent et où de nombreux ménages voient leur trajectoire résidentielle fragilisée, le Conseil départemental ne peut ignorer les obstacles pratiques qui entravent l'accès ou la continuité d'un habitat digne.

Le FSL constitue dans cette optique un outil essentiel de la politique départementale d'accompagnement. Il traduit l'engagement de la collectivité en faveur du droit au logement et vise à prévenir les ruptures de parcours. Son règlement intérieur (édition 2024) précise expressément, en section 6.1 : « L'aide est accordée au ménage uniquement lors d'un premier accès au logement ». Il indique également que : « Le dépôt de garantie est pris en charge par le FSL, lors du premier accès, à défaut d'intervention d'Action Logement, de la Caisse d'Allocations Familiales ou d'impossibilité de mise en place d'un échéancier... ». Si ce principe répond à une logique de responsabilisation et de subsidiarité, son application stricte peut toutefois produire des effets contraires à l'objectif recherché.

En effet, de nombreuses situations ne relèvent pas d'une première installation mais d'une nécessité de relogement : évolution familiale, habitat insalubre, mobilité subie, rupture de cohabitation... Dans ces circonstances, le dépôt de garantie représente un frein financier immédiat et souvent insurmontable, susceptible de retarder un changement pourtant indispensable à la stabilisation d'un ménage.

La règle actuelle suppose que le dépôt précédemment versé puisse être restitué et mobilisé à nouveau. Or, cette hypothèse ne correspond pas toujours à la réalité des mouvements résidentiels : délais de restitution, retenues, impayés partiels, ou simple absence de trésorerie transitoire peuvent priver les personnes concernées de cette possibilité. De la sorte, un dispositif conçu pour soutenir l'accès au logement peut, dans ces configurations, limiter la fluidité des processus et compromettre des dynamiques d'insertion.

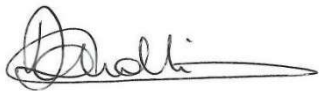
Il ne s'agit nullement de remettre en cause l'équilibre budgétaire du FSL ni d'ouvrir un droit automatique. La section 6.5 du règlement prévoit déjà la possibilité d'un examen dérogatoire dans certaines situations de fragilité. Il convient dès lors d'envisager un élargissement maîtrisé de ce cadre afin de permettre, lorsque les

circonstances le justifient, des appréciations complémentaires, ciblées et fondées sur des critères objectivables.

En conséquence, le Conseil départemental de la Somme :

- demande qu’une analyse précise soit présentée concernant les refus liés au critère de premier accès et leurs incidences financières ;**
- invite l’exécutif à examiner les modalités d’un assouplissement maîtrisé permettant d’intégrer les situations de relogement contraint ;**
- souhaite que le règlement intérieur du FSL puisse évoluer afin d’autoriser, dans des cas dûment justifiés et sous réserve de subsidiarité, la prise en charge d’un second dépôt de garantie.**

Par cette démarche, le Conseil départemental affirme sa volonté d’adapter ses instruments aux réalités sociales, dans un esprit de responsabilité, de pragmatisme et de justice territoriale.



Angelo Tonolli



Esra Ercan



Julie Vast



Catherine Benedini



Frederic Fauvet



Jean-Jacques Stoter



Jean-Louis Piot

Vœu déposé par les élus du groupe « Avenir solidaire et durable »

Pour une gestion cohérente des divisions dans les collèges de la Somme

Le 9 janvier dernier, le ministre de l'Éducation Nationale, Édouard Geffray, s'est rendu dans notre département pour lancer le dispositif d'accompagnement renforcé des 15 % de collèges les plus exposés à la difficulté scolaire. Un déplacement attendu, qui a permis de souligner les problématiques particulières auxquelles notre département, dont l'Indice de Position Sociale est l'un des plus faibles de France, est confronté. À Amiens comme dans nos communes rurales, les jeunes Samariens ont un besoin accru d'accompagnement par les équipes enseignantes. Pourtant, à l'approche de la rentrée scolaire 2026, plusieurs établissements scolaires voient leur organisation remise en cause par des décisions de fermeture de sections dans un ou plusieurs niveaux. Ces annonces s'appuient notamment sur la baisse de la démographie qui touche notre territoire et la France tout entière.

Le Département de la Somme, pleinement investi dans l'entretien et l'accompagnement des collèges, s'est engagé à ne fermer aucun collège sur le mandat 2021-2028 et tiendra sa promesse jusqu'au bout. Ces dernières années, notre collectivité a mis en place une nouvelle sectorisation qui a permis d'améliorer la répartition des effectifs et le taux de remplissage des établissements. Certains choix de fermeture réalisés dans l'Académie d'Amiens semblent en décalage avec la réalité du nombre d'inscriptions. Celles-ci sont parfois largement sous-estimées avec deux conséquences majeures : des divisions surchargées ou des refus d'inscription liés à la réduction de la capacité d'accueil.

En moyenne, la France compte presque 26 élèves par division au collège contre 21 dans les autres pays européens de l'OCDE. Dans plusieurs de nos établissements (Charles Bignon à Oisemont, Louis Pasteur à Nesle ou Jacques Prévert à Novion), certaines divisions atteignent déjà ou pourraient atteindre les 30 élèves au cours de la prochaine année scolaire. Une situation inconfortable, particulièrement lorsqu'elle concerne le niveau de 3^{ème} et rend donc plus difficile la préparation de l'examen du brevet. En effet, des groupes plus chargés impliquent des conditions de travail dégradées pour les enseignants et des apprentissages fragilisés pour les élèves.

Il est essentiel de mieux prendre en compte les effectifs réels de chaque établissement ainsi que les difficultés sociales de notre territoire avant de prendre des décisions impliquant la réduction du nombre de divisions dans nos établissements. **Ainsi, nous demandons que davantage de moyens soit accordés sur notre territoire, afin de permettre au Directeur académique des services de l'Éducation Nationale un réexamen complet des fermetures de divisions programmées pour l'ensemble du département en y associant pleinement les élus locaux.**

Ce vœu est adressé à :

- **M. Edouard Geffray**, Ministre de l'Éducation Nationale
- **M. Philippe Destable**, Directeur académique des services de l'Éducation Nationale de la Somme
- **M. Pierre Moya**, Recteur de l'Académie d'Amiens